

Année 2019-2020

Organisation horaire des différents groupes scolaires :

Ecoles du chef-lieu et de Chaumontet	horaires
Garderie matin	7h20 à 8h20
Ecole	8h20/8h30 à 11h45
Restauration municipale	11h45 à 13h35
Ecole	13h35/13h45 à 16h30
Garderie soir	16h30 à 18h30

Ecole de la Combe	horaires
Garderie matin	7h05 à 8h05
Ecole	8h05/8h15 à 11h30
Restauration municipale	11h30 à 13h20
Ecole	13h20/13h30 à 16h15
Garderie soir	16h15 à 18h30

LE PORTAIL FAMILLE :

A Sillingy, chaque famille ayant rempli un dossier d'inscription (formalité gratuite) dispose d'un accès, via internet, au planning des services périscolaires et extrascolaires de son/ses enfant(s). Vous avez donc la possibilité d'accéder depuis chez vous directement au planning de votre enfant pour le visualiser et/ou le modifier. Cet outil s'appelle le portail famille.

Il est accessible depuis le site de la mairie de Sillingy :

<https://www.sillingy.fr> : **dans le bandeau vert - « mes accès » - portail famille - lien vers portail famille**

Vous trouverez également à cet endroit une procédure d'utilisation.

Votre portail évolue pour plus de fonctionnalités : accès via ordinateur, tablette ou smartphone.

Vous serez informés courant août des modalités d'accès.

Vous trouverez ci-après des informations concernant :

- 1 - les services périscolaires : restauration municipale, garderie.
- 2 - les services extrascolaires : centre de loisirs du mercredi et des vacances.
- 3 - les dispositifs communs à tous les services (mandataires, PAI, modes de paiement...).



ATTENTION : Nouveaux délais de réservation, merci de prendre connaissance des nouvelles conditions de modifications de vos prestations.

Pour nous joindre, en Mairie :

- ☎ Annulations-réservations périscolaires : **04 50 68 72 32** (répondeur en dehors des heures ouvrables)
- ☎ Informations scolaires : **04 50 68 75 15** (heures ouvrables)
- ✉ Mail : intendance@sillingy.fr
- 🚪 Accueil (tous les matins du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et les mardis et vendredis après-midi de 13h30 à 18h)

Pour joindre :

- École de Chaumontet : 04 50 64 50 01 / Garderie : 04 50 01 18 69
- École du Chef lieu : 04 50 23 74 93 / Garderie maternelle : 04 50 68 11 36
Garderie élémentaire : 04 50 45 46 09
- École de La Combe : 04 50 68 74 64 / Garderie : 04 50 24 16 35

1. LES SERVICES PERISCOLAIRES : ATTENTION nouveaux délais de modification

Les services périscolaires sont ouverts pour les enfants scolarisés au Chef-lieu, à l'école de Chaumontet et à l'école de la Combe, tous les jours de la période scolaire.

✓ Restauration municipale

Des repas équilibrés et de qualité sont confectionnés sur place par un cuisinier et son équipe.

Lors de l'inscription au service, vous pouvez choisir d'inscrire votre enfant de manière régulière ou occasionnelle :

- ✓ **inscription régulière** : vous déterminez les jours où votre enfant prend ses repas et son planning est enregistré pour toute l'année. Des modifications ponctuelles sont toutefois possibles.
- ✓ **inscription occasionnelle** : il vous appartient de réserver le repas de votre enfant : pour bénéficier du tarif de base, il vous faut le réserver, via le portail famille, 2 jours à l'avance avant minuit. Passé ce délai, une majoration de 1 € sur le repas vous sera appliquée.
- ✓ **annulation** : à faire 2 jours à l'avance avant minuit pour une annulation sans frais. Passé ce délai, le repas vous est facturé au tarif habituel.

Nouveau

En cas de sorties avec l'école :

Lors de sorties organisées par l'école, le service Intendance annule automatiquement les prestations de restauration pour tous les enfants de la classe concernée. Celles de garderie sont maintenues sauf dans le cas de classes vertes/de neige.

Attention, si votre enfant n'y participe pas et qu'il reste à l'école, il vous appartient de nous signaler le maintien de ses prestations.

Rappel : la mairie ne fournit pas de pique-nique. En cas de sortie annulée, face aux délais insuffisants pour confectionner des repas supplémentaires, les enfants mangeront leur pique-nique dans les locaux.

✓ Garderie périscolaire

Pour le Chef-lieu/ Chaumontet

Les matins avant l'école de 7h20 à 8h20
Les soirs après l'école de 16h30 à 18h30
(un goûter fourni par la mairie est servi entre 16h30 & 17h)

Pour La Combe

Les matins avant l'école de 7h05 à 8h05
Les soirs après l'école de 16h15 à 18h30
(un goûter fourni par la mairie est servi entre 16h15h & 16h45)

Le matin, les enfants sont sous la responsabilité de la mairie dès que vous le confiez au personnel communal, dans l'enceinte de la garderie (et non sur le parking).

Le temps du goûter est un moment important dans la journée de votre enfant : un moment calme, d'échange et de partage. Dans la mesure du possible, nous vous remercions de récupérer votre enfant avant ou après les horaires de prise de celui-ci.

Lors de l'inscription au service, vous pouvez choisir d'inscrire votre enfant de manière régulière ou occasionnelle :

- ✓ **inscription régulière** : vous déterminez les jours où votre enfant va en garderie et son planning est enregistré pour toute l'année. Des modifications ponctuelles sont toutefois possibles.
- ✓ **inscription occasionnelle** : il vous appartient de signaler, via le portail famille, sa présence en garderie, 2 jours à l'avance avant minuit pour bénéficier du tarif de base. Passé ce délai, une majoration de 1€ sur sa prestation vous sera appliquée.
- ✓ **annulation** : à faire 2 jours à l'avance avant minuit pour une annulation sans frais. Une annulation la veille ou le jour même est considérée hors délai et vous sera facturée 3€.

Nouveau

Nouveau

IMPORTANT : Aucun enfant ne peut partir seul de la garderie. La reprise des enfants ne peut se faire que par son responsable légal ou une personne dûment autorisée par ce dernier désignée dans le dossier. Ce peut-être le frère ou la sœur âgé(e) au minimum de 14 ans, sous réserve qu'une décharge soit remplie par les parents.

LES TARIFS DES SERVICES PERISCOLAIRES :

Repas	4.80 € / repas
Repas pris sans inscription préalable ou commandé hors délai (J ou J-1) *	+1 € sur le prix du repas
Repas table ouverte *	6,30 € / repas
→ Repas pris par un parent : vous avez la possibilité de venir occasionnellement manger au restaurant scolaire avec votre enfant. Attention la présence des tiers est autorisée uniquement le temps du repas dans la salle de restauration et non dans la cour. Pour réserver votre repas, merci de contacter le service des affaires scolaires par téléphone (04.50.68.72.32 ou par mail à l'adresse suivante : intendance@sillingy.fr) la veille avant minuit.	
Le quart d'heure de garderie	0,68 € / enfant
<i>(Tout quart d'heure entamé est facturé)</i>	
Une présence en garderie sans inscription préalable ou réservée hors délai (J ou J-1) * le jour même.....	+1,00 € / enfant
Récupération de l'enfant après l'heure de fermeture *	+20 € / famille

(* Prestation ou majoration ne faisant pas l'objet d'une réduction en fonction de votre Quotient Familial)

Que faire si...

→ **votre enfant est malade ?** si l'état de santé de votre enfant ne lui permet pas d'aller à l'école, il vous est possible d'annuler les prestations de la journée à condition de contacter le service intendance par mail ou téléphone **AVANT 9H**. Les prestations prévues apparaîtront en « absence excusée » sur votre facture. Passé ce délai, les prestations **vous seront facturées**. Il n'est pas demandé de certificat médical.

De même, si vous êtes amenés à récupérer en cours de journée votre enfant malade suite à un appel de l'école, vous pouvez nous contacter et annuler les prestations encore non réalisées. L'annulation se fait uniquement par vos soins (et non par les enseignants ou le personnel communal).

→ **l'enseignant de votre enfant est absent ?** si en raison de l'absence de l'enseignant de votre enfant, vous ne le déposez pas à l'école, il vous est possible d'annuler les prestations de la journée à condition de contacter le service intendance par mail ou téléphone **AVANT 9H**. Les prestations prévues apparaîtront en « absence excusée » sur votre facture.

✓ Transport scolaire



ATTENTION ! Ce service est géré par la Communauté de Communes Fier et Ussets, par délégation du Conseil Départemental de Haute-Savoie. Le circuit organisé relie l'école de la Combe aux écoles du chef-lieu.

Si vous êtes intéressés par le service du transport scolaire, il faut vous rapprocher du service Transport de la C.C.F.U. situé au numéro 171 place Claudius-Luiset, à Sillingy pour y remplir un dossier. Il est joignable au 04.50.77.24.03 ou par mail : transport.scolaire@ccfu.fr.

Les enfants sont surveillés dans le car par un accompagnateur employé par la commune. Les maternels sont ensuite pris en charge par un enseignant ou un Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles (ASEM), dès leur arrivée à l'école.



ATTENTION ! Pour les élèves de maternelle, il est impératif que les responsables déclarés les emmènent à l'arrêt de car le matin et soient présents à leur retour le soir. En leur absence, l'accompagnateur ramènera les enfants concernés à la garderie du Chef-lieu. Cette prestation en garderie périscolaire sera alors facturée.

2. LES SERVICES EXTRASCOLAIRES :

Le centre de loisirs est ouvert de **7h30 à 18h30**. Vous pouvez amener votre enfant entre 7h30 et 9h et le récupérer à partir de 17h.

✓ Le Centre de loisirs du mercredi

Un centre de loisirs fonctionne le mercredi en période scolaire, en partenariat avec La Balme de Sillingy :
→ Les enfants de 3/6 ans sont accueillis à Sillingy (école élémentaire du chef-lieu) : ils doivent être scolarisés et propres,
→ Les enfants de 6/10 ans sont accueillis à La Balme de Sillingy. Inscriptions auprès de la Balme de Sillingy.

L'accès est réservé aux enfants domiciliés sur Sillingy et La Balme de Sillingy. Le lundi après-midi précédant chaque mercredi, les places restantes pourront être attribuées aux enfants domiciliés sur une des communes de la Communauté de Communes Fier et Usses (CCFU).

Dossier obligatoire :

(valable toute l'année 2019/2020)

Un formulaire d'inscription

Une photocopie des vaccins

Une attestation d'assurance

Bons CAF ou MSA

2 formules : à la journée **OU** à la matinée + repas (jusqu'à 13h)

Les inscriptions à ce service se font :

- pour les 3/6 ans : grâce au portail famille de Sillingy
- pour les 6/10 ans : grâce au portail de La Balme de Sillingy.

Ouvert dès
le mercredi
4 septembre

Inscriptions : vous pouvez inscrire à tout moment, via le portail, vos enfants pour n'importe quel mercredi de l'année ; cependant aucune inscription ou annulation ne sera possible au-delà du lundi midi pour le mercredi qui suit (sauf absence pour maladie et sur présentation d'un certificat médical) ; toute prestation non annulée le lundi midi sera facturée.

✓ Le Centre de Loisirs des vacances

Un centre de loisirs (également en commun avec la Balme de Sillingy) ouvre ses portes, durant les vacances de Toussaint (2 semaines), d'Hiver (2 semaines), de Pâques (2 semaines) et d'été (4 semaines du mois de juillet).

Pour information, le centre de loisirs des 6/10 ans est également ouvert les 2 dernières semaines d'août.

Il prévoit :

- l'accueil des enfants de 3/6 ans à Sillingy (école élémentaire du chef-lieu) : ils doivent être scolarisés et propres,
- l'accueil des enfants de 6/10 ans à La Balme de Sillingy. Inscriptions auprès de la Balme de Sillingy.

L'accès est donné en priorité aux enfants domiciliés sur Sillingy ou La Balme de Sillingy. En cas de places restantes à la fin des inscriptions, elles peuvent être attribuées aux enfants domiciliés dans une commune de la CCFU sous réserve que cette dernière ait accepté de participer financièrement.

Les dates et modalités d'inscription vous sont communiquées par le biais des écoles (environ 3 semaines avant chaque période de vacances). Pour la facturation, si vous disposez de Bons CAF ou MSA, vous devez nous les fournir dès la première inscription et les renouveler dès réception des nouveaux (début d'année civile).

LES TARIFS DES SERVICES EXTRASCOLAIRES (repas et goûters compris) :

Le centre de loisirs – MERCREDI :

Quotient familial	Mercredi journée	Mercredi ½ journée <i>Jusqu'à 13h</i>
0 à 800 €	8 €	6 €
801 € à 1500 €	14 €	9 €
1501 € à 2500 €	20 €	13 €
> à 2500 € + extérieurs à Sillingy/La Balme	25 €	17 €

Le centre de loisirs – VACANCES :

Régime général :

Quotient familial	La journée
0 à 800 € *	9 €
801 € à 1500 €	14 €
1501 € à 2500 €	20 €
> à 2500 €	25 €

* après déduction des bons CAF

Régime agricole :

Quotient familial	La journée
0 à 642 € **	8 €
643 € à 834 € **	8 €
835 € à 1500 €	14 €
1501 € à 2500 €	20 €
> à 2500 €	25 €

** après déduction des bons MSA

3. Dispositifs communs à tous les services gérés par la commune de Sillingy

✓ P.A.I. (Plan d'Accueil Individualisé)

Les enfants ayant des allergies alimentaires ou des traitements médicaux sont acceptés au restaurant municipal, à la garderie périscolaire et au centre de loisirs après mise en place d'un P.A.I.

Il est à renouveler avant chaque début d'année scolaire. Il est également obligatoire de remplir le dossier d'inscription avec toutes les informations sur une éventuelle intolérance, allergie et/ou contre-indication alimentaire de l'enfant (informations auprès de Mme MOENNE-LOCCOZ Catherine : 04 50 68 93 70).

✓ Mandataires

Aucun enfant ne peut partir seul des services périscolaires et extrascolaires. Si le responsable légal de l'enfant ne peut pas venir lui-même le chercher à un des services périscolaires ou extrascolaires, il peut désigner une autre personne appelée : "mandataire". Cela peut-être un frère ou une sœur âgé(e) au moins de 14 ans.

✓ Tarification des services

Les tarifs des services **extrascolaires** (centre de loisirs mercredis et vacances) sont modulés en fonction de votre quotient familial (QF), sauf lors du centre de loisirs du mercredi pour les ressortissants de la CCFU.

Les prestations **périscolaires** de garderie et de restauration municipale font également l'objet d'une réduction en fonction de votre QF, qui s'applique sur le tarif de base.

Attention : une mise à jour de votre QF est effectuée deux fois par an ; en cas de changement de votre situation et de votre quotient familial, vous pouvez nous contacter pour une prise en compte sur la prochaine facturation.

Les organismes autres que la CAF et la MSA ne peuvent prétendre à ces tarifs dégressifs.

La réduction s'applique de la façon suivante :

- 35% lorsque votre QF est compris entre 0€ et 650€
- 25% lorsque votre QF est compris entre 651€ et 900€
- 20% lorsque votre QF est compris entre 901€ et 1250€

✓ Modes de paiement

Une facture récapitulative des prestations réalisées (garderie, restauration, et centre de loisirs mercredi) sera visible sur le Portail Famille en début de chaque mois.

Pour les prestations d'accueil en centre de loisirs vacances, la facture est à régler avant le début des vacances (échéances précisées au moment des inscriptions).

Vous recevrez un mail vous informant de sa disponibilité et de la date d'échéance. La facture ne vous est pas adressée à votre domicile.

Vous pourrez effectuer ce paiement auprès de la Mairie :

- Par prélèvement automatique (pour la mise en place de ce mode de paiement, fournir un R.I.B. avec le formulaire d'inscription aux services périscolaires).
Attention, en cas de deux rejets de prélèvement automatique non régularisés en fin de mois, dans la même année scolaire, vous ne pourrez plus être bénéficiaire du prélèvement automatique et serez redevables d'une pénalité de 10€.
- Par chèque bancaire (à l'ordre de Régie Scolaire de Sillingy).
- Par paiement en ligne sécurisé : depuis le portail famille, il vous suffit de cliquer sur l'icône CB en face de votre facture et de suivre les instructions.
- En espèces (billets < 100€ uniquement) : la commune ne possède pas de fond de caisse, pensez à faire l'appoint.
- Par chèques CESU : ils servent uniquement à payer la garderie périscolaire et le centre de loisirs. En aucun cas ils ne peuvent être utilisés pour régler la restauration municipale.

Le paiement de vos factures pourra être combiné (ex : chèques CESU + espèces ou chèque).

✓ Délais de paiement

La date de paiement indiquée sur votre facture doit être scrupuleusement honorée. En cas de non respect de celle-ci dans l'année scolaire, il vous sera automatiquement appliqué une majoration de :

- 10 € en cas de premier retard
- 20 € pour la deuxième fois
- 30 € pour la troisième fois et plus.

En cas de difficultés financières, vous pouvez contacter le Pôle médico-social de La Balme de Sillingy au 04.50.68.74.36 ou le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), service affaires générales en mairie de Sillingy au 04.50.88.23.16.